



01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 4 avril 2022 à 19 h 15 sous la présidence de Monsieur Martin Beaulieu, maire.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Jocelyn Béliveau
Siège #3 - Jessica Bolduc
Siège #4 - Joey Veilleux
Siège #5 - Marie-Josée Nadeau
Siège #6 - Laurier Poulin

Est absente à cette séance :

Siège #1 - Nancy Mathieu

Tous forment le quorum de cette assemblée. Madame Isabelle Beaudoin agit comme directrice générale et secrétaire-trésorière.

Après avoir constaté le quorum, le maire, Monsieur Martin Beaulieu, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2022-04-91

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2021 PAR
CLAUDE ARGUIN, COMPTABLE

03.01 - Résolution - Dépôt et acceptation du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2021

04 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC
DES ETCHEMINS

05 - COMPTE RENDU DES COMITÉS

06 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

07 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

08 - ACCEPTATION DES COMPTES

09 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

10 - LÉGISLATION

10.01 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 434-22-
« Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés »

10.02 - Adoption du projet de règlement no 434-22 « Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés »

10.03 - Résolution pour l'adoption du règlement no 433-22 abrogeant le règlement no 397-18 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité

10.04 - Résolution pour mandater la MRC des Etchemins à modifier le règlement sur les dérogations mineures

11 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

11.01 - Résolution pour abroger la résolution no 2021-12-259

11.02 - Résolution - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement et Accélération

11.03 - Résolution - Attestation de la véracité des frais engagés visant la compensation des sommes versées pour l'année 2021 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local





- 11.04** - Résolution pour l'adhésion au logiciel QIDIGO
- 12 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS**
- 12.01** - Résolution pour l'acceptation de l'offre de services de WSP pour la préparation d'un plan directeur pour le réseau d'égout et pluvial
- 12.02** - Résolution pour l'acceptation de la demande dérogation mineure - 272 avenue Principale
- 13 - TRAVAUX PUBLICS**
- 13.01** - Résolution octroi de contrat à Débroussaillage Adam Vachon pour le fauchage des accotements des routes et des rangs
- 13.02** - Résolution d'octroi de contrat pour la fourniture et la livraison du matériel en vrac
- 13.03** - Résolution d'octroi de contrat à Les Immeubles 118 Inc. pour le balayage des rues
- 13.04** - Résolution d'octroi de contrat à Donald Laliberté pour le nivelage des rangs
- 14 - RESSOURCES HUMAINES**
- 14.01** - Résolution pour l'engagement de monitrices de terrain de jeux
- 15 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE**
- 15.01** - Résolution - Entraide automatique Service incendie St-Prosper
- 15.02** - Résolution pour l'acceptation des achats de vêtements pour le service incendie
- 16 - LOISIRS**
- 16.01** - Résolution - Personne-ressource auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (moitié-moitié)
- 16.02** - Résolution - Personne-ressource auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (tirage)
- 17 - VARIA**
- 17.01** - Point d'information - Route 275 et secteur Morisset-Station
- 18 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jocelyn Béliveau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour du 4 avril 2022 soit adopté.

ADOPTÉE

**03 - PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2021 PAR
CLAUDE ARGUIN, COMPTABLE**

2022-04-92

03.01 - Résolution - Dépôt et acceptation du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2021

CONSIDÉRANT QUE M. Claude Arguin, vérificateur comptable de la firme Blanchette Vachon et Associés a déposé son rapport ainsi que les états financiers consolidés de la municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE M. Arguin a rencontré le conseil municipal en comité de travail pour donner des explications sur les états financiers 2021;



règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

2022-04-97

10.02 - Adoption du projet de règlement no 434-22 « Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés »

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 4 avril 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 4 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le règlement no 434-22 Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

2022-04-98

10.03 - Résolution pour l'adoption du règlement no 433-22 abrogeant le règlement no 397-18 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité

ATTENDU QUE *sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM)*, sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 7 mars 2022;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 7 mars 2022 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 17 mars 2022;



CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est en accord avec le rapport du vérificateur et les états financiers consolidés;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte le dépôt des états financiers consolidés et qu'ils soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE

**04 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MAIRES DE LA
MRC DES ETCHEMINS**

2022-04-93

05 - COMPTE RENDU DES COMITÉS

- Comité du 125e anniversaire (Marie-Josée)
- Comité des loisirs (Joey et Jessica)
- Comité Environnement (Jocelyn)
- Comité de la sécurité incendie (Laurier)
- Comité de la famille et des aînés (Nancy)

06 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

2022-04-94

07 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Dispense de faire lecture des procès-verbaux du 7 et du 15 mars 2022, considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie conforme desdits procès-verbaux, qu'ils déclarent les avoir lus et renoncent à leur lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les procès-verbaux du 7 et du 15 mars 2022 soient adoptés.

ADOPTÉE

09 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Aucun bordereau de correspondance à déposer.

10 - LÉGISLATION

2022-04-96

**10.01 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 434-22-
« Règlement sur la sécurité publique et la protection des
personnes et des propriétés »**

Avis de motion au règlement no 434-22 « Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés ».

Je, soussigné, Jocelyn Béliveau conseiller, donne avis de motion que le règlement no 434-22 ayant pour objet d'uniformiser le règlement no 434-22 et il sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce



ATTENDU QUE conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 8 mars 2022;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le règlement no 433-22 abrogeant le règlement no 397-18 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Benjamin soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

2022-04-99

10.04 - Résolution pour mandater la MRC des Etchemins à modifier le règlement sur les dérogations mineures

CONSIDÉRANT QUE suite aux modifications apportées par le PL67, l'officier municipal sera soumis à l'application de nouvelles dispositions se rapportant entre autres aux dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilise le service d'inspection régional de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire mandater la MRC des Etchemins pour modifier le règlement selon les nouvelles dispositions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Nadeau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin mandate la MRC des Etchemins à modifier le règlement sur les dérogations mineures.

11 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

2022-04-100

11.01 - Résolution pour abroger la résolution no 2021-12-259

CONSIDÉRANT QUE le modèle de résolution utilisé pour la reddition de comptes pour le dossier RIRL-2019-941B pour la réfection du 14e Rang n'est pas le bon;

CONSIDÉRANT QUE la résolution sera faite à nouveau avec le bon libellé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin abroge la résolution no 2021-12-259.



ADOPTÉE

2022-04-102

**11.03 - Résolution - Attestation de la véracité des frais engagés
visant la compensation des sommes versées pour l'année
2021 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier
local**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation financière de 229 827 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil doit attester de la véracité des frais engagés et qu'ils l'ont été sur les routes locales dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Saint-Benjamin;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Benjamin atteste de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales et des éléments des ponts, dont la responsabilité incombe à la Municipalité à l'égard de la compensation versée de 229 827 \$ pour l'année civile 2021 pour des dépenses réelles de 370 729,88 \$.

ADOPTÉE

2022-04-103

11.04 - Résolution pour l'adhésion au logiciel QIDIGO

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire implanter une nouvelle plate-forme pour la gestion des inscriptions des activités municipales telles que le camp de jour, le baseball et etc.

CONSIDÉRANT QUE ce logiciel facilitera le travail de l'adjointe administrative pour la gestion des paiements et l'impression des relevés pour l'impôt;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte l'adhésion à la plate-forme QIDIGO au coût annuel de 840 \$ avant les taxes, et ce, pour une durée de 3 ans.

**12 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET
PROJETS**

2022-04-104

**12.01 - Résolution pour l'acceptation de l'offre de services de WSP
pour la préparation d'un plan directeur pour le réseau
d'égout et pluvial**



CONSIDÉRANT QU'il y a diverses problématiques à régler au niveau du réseau d'égout et du pluvial dans le village;

CONSIDÉRANT QU'une partie de l'eau pluviale se dirige directement dans les étangs et que cette problématique doit être réglée;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie WSP a déposé une offre de services au coût de 19 100 \$ avant les taxes (montant budgétaire, facturation à l'heure);

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte l'offre de services de WSP au coût de +/- 19 100 \$ avant les taxes (facturation à l'heure, montant budgétaire). Cette dépense sera payée par le fond général de la municipalité.

ADOPTÉE

2022-04-105

12.02 - Résolution pour l'acceptation de la demande dérogation mineure - 272 avenue Principale

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée au Comité consultatif d'urbanisme le 15 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a expliqué le dossier aux membres du CCU et qu'ils ont statué sur la demande;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a tenu compte :

- Des dispositions des règlements de zonage et de lotissement pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;
- QU'il respecte les orientations et les objectifs du plan d'urbanisme et du règlement d'urbanisme;
- Qu'une dérogation mineure ne peut être accordée que si l'application des règlements de zonage et de lotissement a pour effet de causer un sérieux préjudice au requérant;
- QUE le CCU juge que la demande de dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- QUE la demande de dérogation mineure ne vise pas des travaux déjà exécutés ou en cours;
- QUE lesdits travaux feront l'objet d'un permis de construction et qu'ils devront être exécutés de bonne foi;

QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure en y ajoutant la condition suivante :

QUE la remise qui devra être déplacée pour permettre la construction du nouveau garage ne pourra pas être reconstruite advenant un affaissement du bâtiment lors de son déplacement. Également, la reconstruction ne sera



pas permise en cas d'un incendie. Toutefois, la remise pourra être renouvelée tant et aussi longtemps qu'elle sera debout.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la demande de dérogation mineure pour le matricule 9626-73-3379 (272, avenue Principale), à la condition d'y ajouter la clause édictée ci-dessus.

ADOPTÉE

13 - TRAVAUX PUBLICS

2022-04-106

13.01 - Résolution octroi de contrat à Débroussaillage Adam Vachon pour le fauchage des accotements des routes et des rangs

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux prix pour le fauchage des accotements des routes et des rangs pour la saison 2022;

CONSIDÉRANT QUE les prix ont été déposés lors du comité de travail du 28 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a le droit de donner un contrat de gré à gré, et ce, selon les modalités du règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE les coûts sont les suivants :

- débroussailleuse déportée avec coupe de 6 pieds : 89,75 \$ de l'heure;
- débroussailleuse avec mat de 27 à 33 pieds : 99,75 \$ de l'heure

CONSIDÉRANT QUE cet entrepreneur connaît bien notre territoire et notre standard de qualité;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin octroie le contrat de fauchage des accotements des routes et des rangs à Débroussaillage Adam Vachon au coût horaire mentionné ci-haut et que les travaux seront coordonnés par le responsable des travaux publics.

ADOPTÉE

2022-04-107

13.02 - Résolution d'octroi de contrat pour la fourniture et la livraison du matériel en vrac

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé par un appel d'offres sur invitation et que trois (3) entreprises ont été invitées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 2 soumissions :



- Aménagement M.G.A. : 44 740.23 \$

- Excavation Steeve Larivière : 45 866.98 \$

Les taxes et la redevance sont incluses dans les prix.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jocelyn Béliveau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin octroie le contrat à Aménagement MGA pour le contrat de fourniture et livraison du matériel en vrac au montant de 44 740.23 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2022-04-108

13.03 - Résolution d'octroi de contrat à Les Immeubles 118 Inc. pour le balayage des rues

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait une demande de prix à deux entreprises et que nous en avons reçu seulement un;

CONSIDÉRANT QUE le prix a été déposé lors du comité de travail du 28 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a le droit de donner un contrat de gré à gré, et ce, selon les modalités du règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise retenue pour le service de balayage des rues est Les Immeubles 118 Inc. selon les tarifs suivants :

- Camion balai aspirateur : 140 \$ / heure + taxes (départ de St-Georges)

- Tracteur avec balai tasseur (avec réserve d'eau de 2 000 litres) : 130 \$ / heure + taxes (départ de St-Georges);

- Location d'une remorque-citerne au coût de 250 \$ / jour + taxes;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devront être coordonnés avec le responsable des travaux publics de la municipalité avant de débiter le travail;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Les Immeubles 118 Inc. pourra faire le plein de diesel au garage municipal et que la Municipalité leur facturera la quantité utilisée;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Benjamin octroie le contrat de balayage des rues à Les Immeubles 118 Inc. selon les coûts mentionnés ci-haut.

ADOPTÉE

2022-04-109

13.04 - Résolution d'octroi de contrat à Donald Laliberté pour le nivelage des rangs



CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des prix à 2 entreprises;

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise a soumis un prix :

- Donald Laliberté : niveleuse sans peigne : 160 \$ / heure, niveleuse avec peigne : 152 \$ / heure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin octroi le contrat à Donald Laliberté pour le nivelage des rangs pour la saison 2022 selon les tarifs horaires mentionnés ci-haut.

ADOPTÉE

14 - RESSOURCES HUMAINES

2022-04-110

14.01 - Résolution pour l'engagement de monitrices de terrain de jeux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ouvrira un camp de jour pour les enfants du village;

CONSIDÉRANT QUE le comité a rencontré les candidates le 21 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande au conseil municipal d'engager les trois candidates rencontrées;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin engage Mme Amanda Bolduc, Mme Chelsea Cloutier et Mme Deanna Lyn Turcotte au poste de monitrices au terrain de jeux pour l'été 2022.

ADOPTÉE

15 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE

2022-04-111

15.01 - Résolution - Entraide automatique Service incendie St-Prosper

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire améliorer sa force de frappe lors d'un incendie entre 6 h et 18 h;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie de la municipalité de St-Prosper accepte d'être appelé en entraide automatique pour intervenir sur un incendie entre 6 h et 18 h;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie de St-Prosper sortira avec le camion 211 incluant 4 hommes jusqu'à ce que la situation de recrutement s'améliore pour notre service incendie;



EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte que le service incendie de St-Prosper soit appelé en entraide automatique entre 6 h et 18 h;

QUE cette résolution est valide, jusqu'à ce que le conseil municipal en décide autrement, suite à une nouvelle analyse de la situation avec son chef pompier.

ADOPTÉE

2022-04-112

15.02 - Résolution pour l'acceptation des achats de vêtements pour le service incendie

CONSIDÉRANT QUE le service incendie a fait la demande au conseil pour l'achat de vêtements afin d'habiller les pompiers lors des activités;

CONSIDÉRANT QUE le chef pompier a fait les démarches pour l'achat des vêtements chez Bon Marché Bernard;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie désire faire l'achat d'écusson pour identifier leur casque, véhicule et leurs vêtements;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte que le service incendie procède à l'achat de vêtements et d'écussons.

QUE le montant maximal alloué à ces achats soit de 2 000 \$ et qu'il devra être pris dans le budget annuel du service incendie.

QUE le service incendie devra faire un inventaire des vêtements avant de procéder à de nouveaux achats afin d'acheter seulement ce qu'ils ont besoin.

ADOPTÉE

16 - LOISIRS

2022-04-113

16.01 - Résolution - Personne-ressource auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (moitié-moitié)

CONSIDÉRANT QUE le comité du 125e anniversaire de la municipalité désire préparer des tirages lors de leurs activités prévues en 2022;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dépose une demande de licence de tirage moitié-moitié (5 000 \$ et -) à la Régie des alcools, des courses et des jeux;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Mme Isabelle Beaudoin, directrice générale et M. Martin Beaulieu, maire, soient désignés comme les personnes-ressources pour la demande de licence de tirage auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.



ADOPTÉE

2022-04-114

16.02 - Résolution - Personne-ressource auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (tirage)

CONSIDÉRANT QUE le comité du 125e anniversaire de la municipalité désire préparer des tirages lors de leurs activités prévues en 2022;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dépose une demande de licence de tirage à la Régie des alcools, des courses et des jeux;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Mme Isabelle Beaudoin, directrice générale et M. Martin Beaulieu, maire, soient désignés comme les personnes-ressources pour la demande de licence de tirage auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

ADOPTÉE

17 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

2022-04-115

17.01 - Point d'information - Route 275 et secteur Morisset-Station

18 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période de questions au public.

2022-04-116

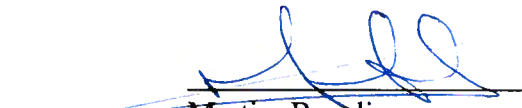
19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

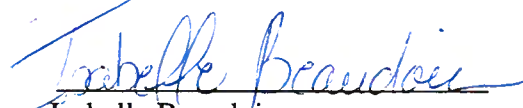
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jocelyn Béliveau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 20 h 48.

ADOPTÉE

NOTE : Le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.


Martin Beaulieu
Maire


Isabelle Beaudoin
Dir. générale & greffière-trésorière

Je, Martin Beaulieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.